



10 et 11 février 2012
Parc Chanot – Hall 3
Marseille

GUIDE DE L'EXPOSANT

2012



10 et 11 février 2012
Parc Chanot – Hall 3
Marseille

SOMMAIRE

Conditions particulières	3, 4, 5
Renseignements généraux	6
Organisation des Rencontres	7
Prestations	8, 9
Logistique	10
Processus d'inscription	11



10 et 11 février 2012
Parc Chanot – Hall 3
Marseille

CONDITIONS PARTICULIERES

Inscription

Sont admis à exposer :

Les entreprises et/ou associations régulièrement constituées, les groupes professionnels, les entreprises, les lycées, les établissements d'enseignement supérieur, les facultés, publics ou privés sous contrat, ainsi que les centres de formation publics et/ou privés sous contrat, les administrations d'Etat, les collectivités locales et/ou territoriales. Une adhésion à l'Association est demandée à chaque exposant, en qualité de personne morale (à l'exception des partenaires financiers).

Commission d'Admission

Les demandes de candidature sont soumises au Conseil Permanent Restreint (CPR) de Métierama faisant office de Commission d'Admission qui, après examen, accepte ou rejette les demandes.

Toute modification au dossier de candidature, même après admission, doit être signalée par l'Exposant, dans les plus brefs délais, au CPR qui est seul habilité à prendre une décision après consultation, s'il y a lieu, des instances professionnelles concernées.

Ces modifications doivent être appuyées par tout document administratif ou technique s'y référant.

L'affichage

L'organisateur se réserve le droit exclusif de l'affichage dans l'enceinte du Hall 3. L'exposant peut afficher à l'intérieur de son pôle seulement, les affiches relatives à l'information de la formation et du métier présentés. L'exposant peut afficher une enseigne personnalisée à son établissement ou à son entreprise ou autre d'une dimension n'excédant pas 1m x 40 cm.

Les tracts

Les circulaires, brochures, catalogues, imprimés ou objets de toute nature ne pourront être distribués par les exposants que sur leur stand.

Aucun prospectus relatif à des produits non exposés ne pourra être distribué.

Animation

L'animation sur chaque pôle est obligatoire. Elle doit présenter le geste du métier représenté de façon à ce que les visiteurs puissent être informés des réalités quotidiennes voire futures.



10 et 11 février 2012
Parc Chanot – Hall 3
Marseille

Des animations exceptionnelles pourront être présentées par pôle. Ces animations feront l'objet d'une programmation et d'une information préalable.

Photographies

Autorisation d'accès

Les photographes pourront être admis, sur autorisation écrite de l'organisateur, à opérer dans l'enceinte de la manifestation. Cette autorisation pourra être retirée à tout moment. Aucune vente au public n'est autorisée.

Interdiction d'accès

La prise de photographie par les visiteurs pourra être interdite par l'organisateur. La photographie de certains objets dans les stands peut être interdite à la demande et à la diligence des exposants.

Assurances

L'organisateur souscrit pour vous une assurance responsabilité civile en tant qu'organisateur, avec extension à la responsabilité civile personnelle de chaque exposant, à défaut ou en complément de toute police que chaque exposant pourrait avoir par ailleurs.

En revanche, l'organisateur décline toute responsabilité concernant les dommages de toute nature pouvant survenir aux biens exposés pour toute cause que ce soit. Les exposants sont donc invités à se munir des assurances suivantes :

Une assurance responsabilité civile,

Une assurance facultative mais conseillée pour tous dommages (bris, vols, détérioration, ...) causés à leur matériel.

Les établissements scolaires, eux, sont couverts par Métierama, sous réserve d'avoir fourni la liste du matériel exposé et son évaluation lors de l'étape d'inscription n°3.

Audio-visuel, matériel informatique et téléphonique. Ce type de matériel n'est en aucun cas pris en compte par Métierama, y compris pour les établissements scolaires ; il est fortement conseillé aux exposants de mettre celui-ci sous clé, en dehors des heures d'ouverture des Rencontres, et cela sous leur entière responsabilité.

Renonciation à recours

Les exposants renoncent à tout recours contre les organisateurs de l'exposition du fait des dommages, pertes ou disparitions, y compris vol qui pourraient survenir aux échantillons, modèles, matériel d'exposition et, en général, toutes choses dont ils auraient la propriété, l'usage ou la garde à un titre quelconque, et ce pour quelque cause que ce soit. Les exposants s'engagent à faire figurer cette clause dans tous les contrats ayant trait à cette manifestation.



10 et 11 février 2012
Parc Chanot – Hall 3
Marseille

Produits ou services présentés

Règles applicables à tous les exposants

Il est rappelé que seuls peuvent être présents sur le stand les produits ou services conformes en tous points à la charte de Métierama.

Information du public

Les exposants doivent veiller à informer le public sur les métiers de manière complète, objective et conforme à la réalité.

Emplacements

Attribution

L'attribution des emplacements est faite par le CPR de Métierama faisant office de Commission d'Admission. Ce dernier peut, à tout moment, modifier cette répartition et les emplacements attribués.

Occupation

En aucun cas, les emplacements attribués ne peuvent être cédés ou mis à la disposition à titre onéreux ou gratuit d'un tiers en tout, ou en partie, par l'exposant. Ce dernier ne peut y mener aucune action publicitaire ou commerciale en faveur d'un tiers.

En aucun cas, un exposant ou un groupe d'exposants ne pourra, sous prétexte d'antériorité, revendiquer son emplacement de ou des années précédentes. Toutefois, l'organisateur technique s'efforcera de satisfaire les désirs des exposants dans toute la mesure des possibilités offertes.



10 et 11 février 2012
Parc Chanot – Hall 3
Marseille

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Organisation

METIERAMA – ADIME

Organisation et Logistique

Tel : 04 91 17 10 90

Port : 06 10 61 07 71

Fax : 04 91 83 06 17

Votre responsable de pôle :

Tel :

Port :

Accès

Accès au Parc Chanot en voiture :
(Plan de Marseille joint au dossier)

Autoroute Nord A7 : Lyon, Paris, Bruxelles (sortie 36 Menpenti, suivre Cinq Avenues, Stade Vélodrome, Parc Chanot)

Autoroute du littoral A55 : Arles, Montpellier, Toulouse, Barcelone (sortie Stade Vélodrome – Les plages)

Autoroute Est A50 : Toulon, Nice, Milan, Turin, Gènes (sortie Centre Ville, les plages)



Dans Marseille intra muros :

Le tunnel Prado – carénage permet :

- Liaison directe entre les autoroutes A55 et A50.
- Accès rapide depuis l'A55 au Parc Chanot.





10 et 11 février 2012
Parc Chanot – Hall 3
Marseille

ORGANISATION DES RENCONTRES

Horaires d'ouverture

Visiteurs

- * Vendredi 10 février 2012 de 9h à 18h
- * Samedi 11 février 2012 de 9h à 17h

Les exposants sont accueillis dès le **jeudi 9 février** sur l'espace **MÉTIERAMA**, à l'entrée du **Hall 3**

Badges d'accès au Hall 3 pour les exposants

A renseigner lors de l'étape 3

Nous vous fournirons le nombre de badges nécessaires pour les personnes présentes pendant le Salon.

Ces badges d'accès au Hall 3 seront distribués par pôle le **jeudi 9 février** à partir de 10h. Pour des raisons de sécurité, le badge sera obligatoire pour accéder au Salon .

Badges parking pour les exposants

A renseigner lors de l'étape 1

Seront fournis par le coordonnateur de pôle lors des réunions préparatoires.

Restauration

Visiteurs et exposants

Un espace pique-nique sera aménagé à l'intérieur du Salon. Pour ceux qui le souhaitent un snack ou un restaurant seront à disposition.



10 et 11 février 2012
Parc Chanot – Hall 3
Marseille

PRESTATIONS

L'inscription aux Rencontres comprend pour chaque exposant :

- * L'adhésion à l'Association par le biais d'une cotisation qui permettra l'accès à Internet
- * Une vingtaine d'invitations aux Rencontres (renseignements à fournir lors de l'étape 2)
- * La logistique
- * Le gardiennage et la sécurité
- * Le parking
- * Le nettoyage des parties communes
- * La signalétique du pôle

Les stands

Le stand équipé comprend :

- * Un branchement électrique
- * La moquette au sol
- * Les cloisons séparatrices basses et hautes (suivant besoin)
- * Une table et 3 chaises par exposant

Les éléments d'aménagement de votre pôle (mobilier autre que celui de base, décorations florales, ...) ne sont pas compris dans la dotation de base du stand. Vous pouvez, soit les louer, soit les apporter (dans ce cas, il vous sera demandé de respecter les normes de sécurité).

Le mobilier supplémentaire

Bon de commande disponible sur www.metierama.com si besoin

Vous pouvez, à vos frais, choisir le mobilier supplémentaire dans le catalogue proposé par GL EVENTS « Collection 2012 ». Dans ce cas, veuillez retourner le bon de commande situé à la fin du catalogue ou imprimable depuis notre site internet à l'adresse suivante : GL EVENTS – ZI Athélia 4 – 296 Avenue de la Tramontane – 13705 LA CIOTAT CEDEX – Tel : 04 42 08 68 14 (annexe 8).

Pour être prise en compte, votre commande devra être obligatoirement accompagnée d'un chèque libellé à « GL EVENTS » qui vous établira une facture sur demande.



10 et 11 février 2012
Parc Chanot – Hall 3
Marseille

Téléphones / Connexion Internet

A renseigner lors de l'étape 3

- * Les stands ne sont pas équipés de lignes téléphoniques
- * Le Hall 3 sera équipé en wifi par Métierama

Electricité

L'éclairage du Salon ne nécessite pas un apport supplémentaire de lumière, toutefois, si vous souhaitez commander des équipements électriques spécifiques pour votre stand (puissance requise), nous vous remercions de bien vouloir remplir précisément la fiche « aménagements spécifiques » lors de votre seconde réunion de pôle. Nous vous contacterons pour vous confirmer les possibilités et le coût supplémentaire.

Nettoyage

La veille de l'ouverture du Salon, le nettoyage du Hall 3 sera effectué par nos soins sur les parties communes et sur tous les stands.

Tous les soirs, seules les parties communes seront nettoyées par nos soins.



Si vous souhaitez que votre poubelle soit vidée le soir, veuillez à la déposer dans l'allée.



10 et 11 février 2012
Parc Chanot – Hall 3
Marseille

LOGISTIQUE

Livraison

Nous vous accueillerons pour vos livraisons du mercredi 8(9h)au jeudi 9 février (19h). Afin de pouvoir mettre en service les engins nécessaires à la manutention, assurez-vous que vous avez bien complété votre inscription en renvoyant le formulaire ETAPE 3 dans les délais (avant le 13 janvier)

Montage

Il s'effectuera le Jeudi 9 février de 8h00 à 19h00.

Les participants doivent impérativement avoir terminé leur installation le **jeudi 9 février à 19 heures**, et, sauf cas de force majeure, aucun matériel nécessitant l'ouverture des portes ne pourra être admis après la date précitée. L'entrée de tout véhicule étant **interdite** à compter du **vendredi 10 février**..

En cas de besoin d'installation plus longue, une demande écrite devra être adressée par l'exposant à METIERAMA qui étudiera chaque cas.

Démontage

Le démontage s'effectuera le Samedi 11 février 2012 de 17h00 à 20h00 et le dimanche 12 février de 8h à 20h00.

Aucun démontage des stands, même partiel, n'est autorisé avant **le Samedi 11 février, 17h00**. L'exposant est invité à libérer son stand de ses objets personnels **le Samedi 11 février de 17h00 à 20h00**. Le retrait du mobilier de location sera fait à partir de 17h00. L'organisateur décline toute responsabilité sur les objets personnels restant sur l'espace. Le reste des structures sera démonté **le dimanche 12 février 2012 de 8h00 à 20h00**. Toute demande particulière doit obligatoirement être adressée par écrit à Métierama.

IMPORTANT : pendant le montage et le démontage de l'exposition, il sera impossible d'assurer le contrôle des allers et venues. En conséquence, les exposants sont expressément invités, dans leur intérêt, à effectuer une surveillance de leur stand pendant ces moments.

Tout colis, caissons ou documents sont laissés sous l'entière responsabilité de l'exposant.

Stockage des emballages

Les exposants sont supposés gérer leurs emballages, sachant qu'il n'y a pas de zone de stockage prévue à cet effet.

Accès fournisseurs

Durant l'opération, les livraisons sont autorisées entre 8h00 et 8h30 – en dehors des heures d'ouverture au public – et en présence de l'exposant.



10 et 11 février 2012
Parc Chanot – Hall 3
Marseille

DÉTAIL DU NOUVEAU PROCESSUS D'INSCRIPTION

Plus de document à renvoyer par fax courrier ou mail, tout est centralisé dans ces étapes. Plus de risque d'oubli ou de retard. Tout se fait en ligne, pour une inscription en trois étapes et en toute simplicité.

ÉTAPES CONCERNANT LES EXPOSANTS

ÉTAPE 1 ENTRE FIN JUIN ET LE 14 OCTOBRE 2011

Inscription en ligne – Formulaire à remplir + téléchargement du logo pour envoi à Métierama

ÉTAPE 2 ENTRE LE 14 OCTOBRE ET LE 2 DÉCEMBRE

Second formulaire à remplir

ÉTAPE 3 ENTRE le 2 DÉCEMBRE ET LE 13 JANVIER

Fiches à remplir en ligne (assurance, logistique, internet...)